



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 25 MARS 2021**

**PRESENTS** : - Chantal BARRIERE - Ghislain CABAL-ZINCK - Virginie CASTANIER - Nicole LICATESI - - Zoe POHL BOUSQUET - - Gérard RAMONDENC- Christophe RAYSSAC - Dominique ROURE- Jean Jacques SELLAM - Christian VERNHET

**ABSENTE EXCUSEE** : Sylvie MEUNIER

Monsieur le Maire ouvre la séance en excusant l'absence de Sylvie Meunier ; il rappelle le dramatique accident de la circulation qui a coûté la vie à Monsieur XXXXXXXXXXX. Monsieur le Maire propose une minute de silence en sa mémoire qui est effectuée dans un grand recueillement.

Avant d'engager les questions à l'ordre du jour, Jean Jacques Sellam souhaite revenir sur le précédent conseil municipal au cours duquel son bilan avait été mis en cause. Il fait l'inventaire des dossiers qui ont été engagés sous la mandature précédente et refuse d'être taxé d'immobilisme.

Monsieur le maire engage ensuite l'ordre du jour.

- **Délibération relative au compte administratif 2020, affectation des résultats et compte de gestion 2020**

Monsieur le maire introduit l'examen du compte administratif 2020 en présentant les documents remis aux conseillers. Il note la bonne fiabilité des prévisions effectuées en 2019 et indique que les subventions sont en baisse.

Il présente ensuite madame Isabelle Bessard Lurtse, comptable public qui vient présenter la situation financière de la commune. Madame Bessard Lurste passe en revue les différents documents qu'elle commente et met en perspective en indiquant les tendances sur plusieurs années. Elle note que les dépenses d'investissement sont en hausse et que les recettes

connaissent d'importants reports des années antérieures. Elle indique que la capacité d'autofinancement de la commune s'élève à environ 60 000€.

Concernant le fonctionnement, madame Bessard Lurtse indique que les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées ; en réduction régulière depuis quelques années tandis que les recettes de fonctionnement sont stables en 2018/2019 mais en baisse en 2020 avec l'effet covid. Elle alerte la commune sur l'importance de « l'équilibre réel » à préserver en prenant en compte les restes à réaliser et les remboursements d'emprunt.

Madame Bessard Lurtse conclut sa présentation en reprenant différents indicateurs qu'elle compare aux moyennes départementales (43% de nos recettes proviennent des impôts et taxes (recette inférieure aux moyennes départementales) - notre capacité de désendettement est actuellement de 4 ans.

Suite à cette présentation, des débats s'engagent sur l'évolution possible des modes de comptabilité publique (passage de la norme M14 à M57), sur la nécessité d'amortir les immeubles de rapport au prorata de la surface de logement, sur le projet de gîte, la commune pouvant engager une activité concurrentielle dans un budget annexé avec l'obligation d'équilibre et une taxation identique au domaine privé.

Madame Bessard Lurtse, ainsi que l'ancien et le nouveau maire quittent la salle lors de la délibération.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne acte de la présentation faite, en reconnaît la sincérité et arrête les résultats définitifs.

Le maire reprend place et présente l'affectation du résultat de fonctionnement. Le conseil municipal, à l'unanimité, suit la proposition du maire et affecte les 174 810 € en « affectation à l'excédent reporté ».

Le maire présente ensuite le compte de gestion 2020. Le conseil municipal délibère à l'unanimité, pour indiquer que le compte de gestion, certifiés conforme par le receveur n'appellent ni réserve ni observation de sa part.

- **Délibération sur les tarifs du château**

Monsieur le maire présente ensuite l'actualisation des tarifs du château ; ils ont été ajustés en fonction du tarif des châteaux proches. Les carnets sont arrêtés selon le modèle suivant : adulte : 6€, enfant de 12 à 18 ans : 4€, étudiant : 4€, groupe à partir de 10 personnes : 5€ pour la visite libre, 6€ pour la visite guidée sur réservation préalable, membre du CNAS : 5€, entrée gratuite pour les enfants, les habitants de saint Izaire, les adhérents de l'association « vie et château », les accompagnateurs de groupes, les « ambassadeurs », la journée du « patrimoine »

Le tarif groupe sera appliqué pour les visites inscrites dans les « sites touristiques du sud aveyronnais ». Une entrée à 5€ sera appliquée pour les invités des résidents de la commune, les locataires des chambres d'hôtes et gîtes de la commune sur présentation d'un coupon ainsi que la présentation d'un « set de table » (opération touristique).

Le conseil municipal approuve ces tarifs à l'unanimité.

- **Délibération sur les tarifs des objets publicitaires du château**

Monsieur le maire présente le tarif proposé pour la vente d'objets publicitaires liés au château. Il précise que ces tarifs réactualisés tiennent compte du stock et des ventes enregistrées l'année dernière. Il propose la tarif des objets suivants : livret route des seigneurs : 5€, carte postale 1€ , porte clé 5€, mug : 6€, teeshirt enfant : 7€, teeshirt adulte 10€, sac en toile : 5€, stylos 2€.

Le conseil municipal approuve ces tarifs à l'unanimité.

- **Délibération sur les tarifs du camping**

Monsieur le maire présente le tarif proposé pour l'aire naturelle de camping. Ce tarif réactualisé prend en compte l'expérience acquise ces dernières années et les conditions d'accueil des terrains avoisinants. Il précise que ces tarifs seront applicables à partir du 01 mai 2021.

- Tarif de 11€ par nuitée pour les camping-cars, caravanes et véhicules aménagés incluant (vestiaire- douche- toilette- électricité- vidange).
- Tarif de 6€ par nuitée pour les tentes ; en sus 2€ pour le branchement électrique.
- Tarif de 6,50€ par personne et par nuitée pour les groupes de plus de 20 personnes qui souhaitent utiliser le camping et la salle des fêtes (en fonction de la disponibilité de la salle des fêtes).

Le conseil municipal approuve ces tarifs à l'unanimité.

- **Vente du tracteur Ford**

Monsieur le Maire fait part au conseil de l'offre d'achat de l'ancien tracteur au prix de 610 euros à monsieur XXXXXXXX . Cette vente vient après une annonce dans la presse locale afin d'en assurer sa publicité. Gérard Ramondenc regrette cette vente qui ne profite pas à un habitant de saint Izaire qui a rendu service à la commune ; il indique qu'il s'abstiendra. S'en suit un débat sur les modalités de rédaction de l'offre qui aurait permis de conjuguer transparence et prise en compte des services rendus.

Le conseil municipal valide cette vente à l'unanimité sauf une abstention.

- **Recrutement d'agents contractuels**

Monsieur le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à recruter des agents contractuels pour suppléer aux absences des titulaires. Le traitement sera calculé sur la base du niveau de recrutement, de l'expérience acquise et de la nature des fonctions exercées. Une enveloppe sera prévue dans le budget à cette fin.

Le conseil municipal approuve cette demande à l'unanimité>.

- **Modification du nom des voies**

Monsieur la Maire rappelle les travaux engagés pour l'adressage et la mise en conformité du nom des rues de la commune, ainsi que leur numérotation. Gérard Ramondenc, adjoint au maire, rappelle les démarches engagées et les échanges avec les habitants de Salelles. Il précise que tout demande de modification ultérieure pourra être étudiée par le conseil municipal.

Les modifications portent sur le nom du 1775 rue des vignes (la Ginestière), sur le remplacement du chemin du calvaire par le chemin de l'amitié, par le remplacement de l'impasse des deux maisons par le sentier des sources, par le 1515 route des vignes qui devient Bourdon au lieu de Bourdou, par le 1500 route des vignes qui devient Gazillou le bas au lieu de Gazillou, et par le 1545 route des vignes qui devient Gazillou le haut au lieu de Bourdou.

Le conseil municipal approuve ces modifications à l'unanimité.

- **Modification des statuts du syndicat des rives du Tarn**

Monsieur le maire rappelle que la commune adhère au SIAEP pour l'alimentation en eau potable d'une partie de la commune. Il passe la parole à Jean Jacques Sellam qui présente les évolutions de statut.

Le conseil municipal approuve des modifications à l'unanimité.

- **Questions diverses**

Monsieur le Maire organise ensuite un tour de table au cours duquel les conseillers font un point sur l'actualité de la commune. Sont successivement évoqués : les déchets provoqués par des travaux d'adduction d'eau, le décompte des repas offerts aux habitants âgés du village (75 repas), les travaux d'éclairage du tunnel, l'AG du SMICA.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire clôt la séance.